



Fiche de poste

Identification

Intitulé du poste	Dessinateur	Direction	DGA Territoires
Intitulé du métier de référence	Dessinateur	Service	ATD de Baugé
Nom, prénom du titulaire du poste (s'il est déjà en poste)		Code poste SEDIT	07SDEC0653
		Code métier	

Statut

Catégorie	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C	Titulaire / contractuel	Titulaire
Filière	Technique	Cadre d'emplois	Adjoint technique ou agent de maîtrise
Grades détenus		Grades possibles	Adjoint technique ppal 2CL à agent de maîtrise ppal

Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	ATD de Baugé 4 bis avenue de la Petite Forêt – 49150 Baugé	Travail sur écran (+ de 2h/jour)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Déplacements (lieux, fréquence...)	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Option ARTT	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> libre
Permis de conduire requis	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Astreinte	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Matériel mis à disposition (véhicule, tenue...)		Délégations de signature	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	NB : Christophe HERVÉ est à 80%
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du bureau d'études
Titulaire du poste	
fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées)	
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	tous les agents de l'agence et principalement le chef d'agence, le responsable du bureau d'études et les responsables des secteurs territoriaux, les dessinateurs des autres agences, les services techniques et administratifs de la DGAT, la DDT
Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux	les autres services techniques et administratifs, les concessionnaires, les entreprises/géomètres

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission

Le dessinateur contribue à la production des études de l'agence dans les domaines suivants : avant-projets sommaires, schémas d'aménagement, aménagements de sécurité, schémas signalisation, équipements de la route, paysage, aménagements annexes

« Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;
- de surcroît, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. »

Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp ²
> Activités principales		
Traduire et présenter graphiquement les schémas d'intention et établir des documents de présentation	30%	3
Établir les plans des solutions envisagées et les estimations quantitatives correspondantes (esquisses, plans, avant-métrés, bordereau de prix, détail estimatif...)	40%	3
Établir les cartes des contraintes de circulation (restrictions, viabilité, déviation...)	10%	3
Monter les dossiers	10%	3
> Activités secondaires		
Intervenir sur le terrain (état initial du site, mesures terrain,...)		
Gérer le classement des dossiers techniques et plans de récolement	10%	3
Participer à l'élaboration du planning		
Total	100 %	

² Niveau de responsabilité :

I - décide, est responsable de / II - propose, élabore, définit, participe à / III - exécute, met en œuvre.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	Formation niveau V (formation dessin TP) Connaissances techniques dans le domaine de la sécurité routière, de la conception routière et des chaussées Savoir lire et utiliser les plans à toutes les échelles
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	Compétences dans le domaine informatique liées à l'utilisation des logiciels techniques (Autocad, Mensura, Mapinfo, logiciel PAO...) Savoir organiser son travail dans le respect du planning
Savoir procédural (procédures)	Savoir rendre compte de ses activités et de ses observations à son supérieur hiérarchique Maîtriser la procédure ZPD
Savoir relationnel (relations humaines)	Capacités de travail en équipe, capacités relationnelles
Autres	

Évolution prévisible du poste

Liée aux évolutions techniques et réglementaires

Régime indemnitaire et avantages annexes

1/Indemnité de sujétion spécifique

Nature : Manager Chargé de mission

Niveau : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 1 – 2 – 3 – 4

Indemnité spécifique pour les agents des filières autres que technique :

Appui technique Négociateur foncier

Indemnité spécifique pour les agents de catégorie C de la filière technique :

Dessinateur de niveau 1 Dessinateur de niveau 2

Surveillant de travaux Chef de garage

Technicien d'exposition

2/Nouvelle bonification indiciaire

• Critères d'attributions de la NBI hors Zone urbaine sensible

Nature : Nombre de points

• Critères d'attributions de la NBI dans les Zones urbaines sensibles

A/Nom du quartier concerné:

B/Nom du collège concerné:

C/Nature : Nombre de points :

3/Autres avantages

Logement de fonction : Utilité de service - nombre de pièces principales :

Nécessité absolue de service - nombre de pièces principales :

Véhicule de service avec remisage permanent à domicile

Technologie de l'information :

Ordinateur portable

Téléphone portable

Agenda électronique

Vêtement de travail

Document élaboré par :	M. Froget	Le	05/02/2020
Validé par (direction/DGA)	JM. Rotureau	Le	
Réception DRH le			